

CONSULTATION SUR L'AVENIR DU PARC JEAN-DRAPEAU

Compte rendu de la rencontre de groupe avec les partenaires insulaires

Date : mardi le 1^{er} mai 2018 de 9 h 30 à 11 h 30

Lieu : Casino de Montréal

Introduction

La commission chargée de la consultation publique de l'OCPM sur l'avenir du parc Jean-Drapeau conviait les partenaires insulaires du Parc à une rencontre de groupe le 1^{er} mai 2018. Cette rencontre faisait suite à une série de rencontres individuelles avec chacun des partenaires ayant eu lieu au mois de mars et d'avril¹. L'objectif de cette rencontre était de discuter des constats et orientations quant aux enjeux qui touchent les partenaires insulaires dans le cadre d'un futur plan directeur de développement et d'aménagement du Parc pour les 10 prochaines années.

Participants

Représentantes et représentants des partenaires insulaires :

Le Casino

- Marc Laporte, directeur général
- Marie-Claude Rivet, directrice, Relations avec la communauté et Affaires corporatives
- Jacques Massé, directeur, Opérations, Administration, Valeurs et Technologies
- François Perron, chef des opérations, Projets et Gestion documentaire

La Biosphère:

- M. Jean Langlais, directeur

Le Musée Stewart:

- M. Daniel Dupéré, chef des opérations
- Mme Pascale Grignon, directrice marketing, communication et expérience visiteur

¹ Voir le compte rendu en document 4.2



Six Flags - La Ronde :

- Mme Janine Durette, présidente
- Mme Sophie Émond, directrice des opérations

De l'OCPM:

- M. Jean Burton, président de la commission
- Mme Francine Simard, commissaire
- Mme Estelle Beaudry, secrétaireanalyste
- M. Akos Verboczy, secrétaireanalyste
- M. Hadrien Chénier-Marais, responsable de la mobilisation

Mot de bienvenue

M. Jean Burton souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Casino de Montréal pour l'accueil. Il présente l'équipe de la commission et explique le déroulement prévu ainsi que les objectifs de la rencontre. Il passe ensuite la parole à Mme Francine Simard, commissaire, qui a mené les quatre rencontres individuelles avec les partenaires insulaires. Cette dernière présente les principaux constats et orientations qui sont ressortis des discussions. Ceux-ci touchent principalement les enjeux liés à la vocation, la notoriété, le financement, la gouvernance, la mobilité, l'expérience usager, le patrimoine ainsi que le *Plan d'aménagement et de mise en valeur du parc* (PAMV). Les participants considèrent que le résumé reflète bien leurs préoccupations et ajoutent quelques précisions, notamment pour nommer explicitement l'enjeux de la sécurité.

Le cadre stratégique de la SPJD

Des discussions sont ensuite engagées sur le cadre stratégique proposé par la SPJD, incluant la mission, la vision et les valeurs (document 3.1.1). Certaines personnes évoquent d'emblée l'importance d'y intégrer les notions d'amusement, de plaisir, de découverte, d'espace naturel et d'activités quatre saisons.

Les valeurs

Concernant les valeurs proposées par la SPJD (développement durable, qualité du service, collaboration, intégrité et innovation), des commentaires sont émis sur le fait qu'elles devraient être explicitées et qu'elles reflètent les préoccupations actuelles du Parc. Il est,



par exemple, suggéré d'ajouter la notion de respect dans les valeurs : respect de la nature, du patrimoine, du citoyen et du client.

La vocation

À l'instar des rencontres individuelles, certains participants questionnent la façon dont sont priorisées actuellement les différentes vocations du Parc (événementielle, récréative ou détente). Les participants s'accordent pour dire qu'il faut définir la vocation des lieux et certains insistent pour que sa vocation de parc vert et public soit protégée à l'avenir. Un participant suggère que la SPJD se concentre sur un plus petit nombre de vocations. Un autre participant voudrait qu'on mette l'accent sur la complémentarité des vocations, pour favoriser des expériences toujours agréables aux différents usagers et pour éviter que les activités des partenaires empiètent l'une sur l'autre.

Quelques suggestions ont été apportées afin de mieux définir les vocations, mais aussi les espaces du Parc. L'une d'entre elles, qui a semblé largement consensuelle, consiste à segmenter le territoire en zones. Ainsi, il pourrait y avoir des zones protégées, dédiées et aménagées selon une vocation particulière : événements grands publics, spectacles, espaces verts, sports, etc.

À ce sujet, des interrogations sont soulevées sur l'avenir de certaines parties de l'île Sainte-Hélène le lendemain des travaux du PAMV, notamment en ce qui concerne la protection du mont Boulé et la vocation de la Plaine de Jeux. On rappelle aussi l'importance de garder un équilibre entre les vocations et de respecter l'identité des partenaires en même temps que la cohérence des lieux et les liens physiques entre les différents pôles d'attraction. À cet égard, la continuité avec l'esprit de l'Expo 67 pourrait être une avenue à explorer.

De manière plus large, un participant considère qu'il faudrait chercher à ce que la Ville soit une solution pour le Parc et que le Parc soit une solution pour la Ville.

La gouvernance

Les participants notent l'importance de la stabilité dans la gouvernance de la SPJD. Certaines personnes proposent qu'un représentant des partenaires insulaires siège au conseil d'administration de la SPJD. Tous saluent l'ouverture de la SPJD envers les partenaires insulaires au cours des dernières années par la création d'une Table de concertation.



La structure financière

La structure financière du PJD a également été abordée par les participants. Pour certains, les attentes importantes en termes de revenus autonomes contraignent la SPJD a un développement axé sur les activités commerciales et privées. Même si on dit comprendre la nécessité de recourir à des revenus autonomes, certains souhaitent un modèle financier moins dépendant des redevances de promoteurs événementiels.

La notoriété et l'expérience client

Quelques discussions ont eu lieu concernant l'expérience des visiteurs du Parc. Plusieurs participants déplorent les difficultés des visiteurs à profiter de services ou de mobilier urbain une fois rendus au Parc, ce qui est accentué depuis les travaux du PAMV. Il y aurait des lacunes concernant les mesures de mitigation lors des travaux et chantiers de construction : manque de signalétique claire concernant les détours et aménagement inadéquat. Selon eux, ces lacunes auraient un impact sur la fréquentation des visiteurs qui ne voudraient plus revenir au Parc. À titre d'exemple, des intervenants déplorent le départ des familles qui venaient jadis pique-niquer au Parc.

Afin de valoriser le Parc et de mettre les usagers au cœur des préoccupations, on évoque la possibilité de mettre en place des « Amis du parc Jean-Drapeau », comme c'est le cas pour les *Amis de la Montagne*. D'autres suggestions sont faites dans le but d'améliorer l'expérience des visiteurs, comme l'installation d'expositions temporaires (ou permanentes) afin d'attirer les gens.

La mobilité

La mobilité sur les îles ainsi que l'accès au parc sont des sujets de préoccupation majeur pour les partenaires insulaires. Parmi les pistes de solutions évoquées, certains mentionnent la possibilité de réaliser un véritable pôle de mobilité et de créer des éléments d'attraction, comme un train électrique par exemple. Des participants mettent de l'avant l'importance d'assurer la fluidité des déplacements des visiteurs du Parc lors des grands événements. Cet enjeu est également primordial pour assurer la sécurité des personnes, note un participant.



Mot de clôture

La rencontre s'est conclue sur les priorités qui devraient être accordées au Parc. Les partenaires évoquent l'accessibilité et la sécurité du site; l'harmonie entre les différents pôles d'attraction; la segmentation des fonctions; la mobilité et l'électrification des transports; la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, historique et culturel et, finalement, la modernisation des infrastructures. Le tout devrait être reflété dans le cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, dont la mission, la vision et les axes de développement devraient être clarifiés et davantage collés sur les réalités et les pratiques futures de la SPJD.